

## **Conseil Municipal du 19 JUIN 2018**

**Présents** : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Plaisance, Mr Férey, Leconte, Mr Lesseline, Mr Martin

**Excusée** : Mme Rolland

**Absents** : Mr Harel, Mr Vasche, Mme Letourneur,

**Préambule** : Monsieur le Maire tient à exprimer son soutien aux quatre membres du conseil municipal touchés par le décès d'un proche dans les dernières semaines et présente ses excuses pour ne pas avoir pu assister aux célébrations.

Monsieur le Maire fait un bref bilan des cérémonies du 6 juin. Dans l'ensemble, toutes les cérémonies se sont très bien passées malgré une météo un peu froide. Monsieur le Maire remercie l'ensemble du personnel communal pour son implication et remercie également la municipalité et les services techniques de la ville de Carentan les Marais pour leur aide et pour le prêt de la tente qui a permis de mettre les vétérans un peu plus à l'abri. La circulation est restée fluide dans le bourg et les arrêtés de stationnement ont été respectés notamment le jour de la bourse militaire. Un point négatif est à noter : un manque de civisme de certaines personnes qui prennent l'allée du château pour des WC. Le conseil municipal souhaite que des toilettes soient prévues par les organisateurs du camp l'an prochain de façon à assurer la propreté du site. Aucune autorisation ne sera signée si cette condition n'est pas respectée. Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal se disent déçus du peu d'impact relevé dans les journaux pour relater les cérémonies de Ste Marie.

### **1 Approbation compte rendu du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du 24 avril dernier.

### **2 Convention Protection incendie**

Suite au décret 2015-235 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, la commune a l'obligation de faire procéder à l'entretien et aux contrôles techniques des Points d'Eau Incendie (PEI) chaque année et peut décider de la mise en place d'un schéma communal ou intercommunal de la défense extérieure contre l'incendie. La société SAUR propose donc de vérifier le bon fonctionnement de nos bornes à incendie pour un coût de 42€ HT l'unité. Le conseil municipal devant cette obligation réglementaire accepte ce devis à l'unanimité.

### **3 Convention base de plein air et subvention :**

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est communautaire et qu'il va faire l'objet de gros travaux de mise aux normes sécurité et handicap. Il précise qu'une convention tripartite est sur le point d'être signée entre la communauté de communes, l'association Utah mer loisirs et l'association Utah voile pour la mise à disposition de la structure après travaux moyennant un loyer annuel. Monsieur le Maire présente le projet de soutien financier exceptionnel à destination de l'Association Utah Mer Loisirs dont l'objet est la pratique et la promotion du char à voile et des sports nautiques. Ce soutien permettra à l'association de proposer, des balades de découverte des plages du débarquement en kayak de mer. Afin de développer cette activité, l'association devra investir dans l'achat de matériel pour un coût estimé à 14 955€. Considérant qu'une subvention de la collectivité et de la CCBDC permettrait d'obtenir un financement des fonds LEADER, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer une subvention de 1500€ au même titre que la CCBDC. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette participation.

## **4 Information commerce**

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître le ressenti et les attentes de chacun sur ce sujet. Une épicerie semble nécessaire dans la commune, mais l'absence d'un bar reste néfaste pour les habitants qui souhaiteraient retrouver un lieu de rencontre. Monsieur le maire explique que la situation de l'ancien commerce est compliquée dans la mesure où ce commerce a été placé en liquidation judiciaire et qu'il faut suivre une procédure qui peut être très longue. Quelques acheteurs potentiels se sont manifestés auprès de la famille de Monsieur Réal, qui a à cœur de vouloir la continuité et la pérennité du commerce tel qu'il existe, mais celle-ci, à regret, ne peut rien faire n'ayant aucun droit de regard ni d'intervention sur cette procédure. A ce jour, seul un dossier a été déposé auprès du liquidateur judiciaire et c'est le tribunal qui devra valider ce dossier ou pas. Toutes propositions d'achat devant obtenir l'aval des banques.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une proposition de Monsieur Laquaine, architecte, avait été faite pour transformer le bâtiment de l'ancienne poste en commerce. Le montant avait été jugé trop important pour la commune. Monsieur le Maire a de nouveau rendez-vous avec Monsieur Laquaine le 27 juin prochain et souhaite que les adjoints soient présents pour étudier un projet plus simple et moins onéreux. Monsieur le Maire précise que des aides financières importantes pourraient être obtenues pour ce type d'investissement. Il informe également le conseil que des personnes sont toujours très intéressées par le projet commerce au sein de l'ancienne poste.

Le conseil municipal souhaite qu'une décision soit prise dans les prochaines semaines et le dossier sera réétudié à la prochaine réunion.

## **5 Maison Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément à la décision du 24 avril, le bail a bien été signé avec l'association Les P'tits Mouss et les locaux ont été mis à disposition dès le 1<sup>er</sup> mai. L'ensemble du conseil municipal s'étonne que l'activité ne soit pas commencée à ce jour, et regrette que le dossier des assistantes maternelles ne soit toujours pas déposé auprès de la PMI, sachant que la commune a respecté l'ensemble de ses engagements en termes de délai et de prestation. Le conseil municipal espère une ouverture rapide de cette structure.

## **6 Musée**

- **Devis Auvisys** : Monsieur de Vallavieille explique qu'il s'est rendu à la médiathèque de Caen pour avoir une idée plus précise du type d'appareil nécessaire pour projeter le film de la barge dans de meilleures conditions. Celui-ci précise qu'au devis proposé, il faut penser à ajouter l'occultation et que le film dans son format actuel ne peut pas être diffusé sur un grand écran. Il sera donc indispensable de le refaire. Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous est fixé avec Monsieur Kelemen et qu'il va lui être demandé de faire une proposition de prestation pour être assistant de maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'ensemble des investissements au musée. Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire pour se conformer à la législation et aux marchés publics de procéder à une mise en concurrence.
- **Collections** : Monsieur de Vallavieille explique qu'il s'est rendu à Caen pour présenter notre structure et pour pouvoir intégrer la Fabrique de Patrimoines en Normandie qui met en réseau tous les musées normands. Il précise également que la Fabrique de patrimoines accepte d'inventorier l'ensemble de notre collection pour en assurer une meilleure sécurisation. Le coût étant de 750€ par an.
- **Invitation** : Monsieur de Vallavieille convie les membres du conseil municipal à un évènement musical « La musique salvatrice au camp de prisonniers allemands de Foucarville » le 27 juin

prochain au sein du musée avec la participation de Chloé-Richard Desoubeaux, Directrice artistique des Ondes Galantes de Utah Beach. Cette cérémonie sera l'occasion de rendre hommage au Lieutenant-Colonel Warren J. Kennedy et à Albert Kiefer. Elle permettra également de se rappeler que par la confection de violons au sein même d'un camp de prisonniers, un peu d'humanité a pu être apporté.

## **7 Présentation site internet**

Après présentation de la première page du nouveau site internet de la commune, les conseillers municipaux souhaitent apporter quelques petites modifications. La société objectif multimédia sera recontactée pour intégrer ces changements : modification de l'onglet contact, revoir les photos, modifier l'écriture du bandeau haut, remettre à jour le nom de la salle communale.

## **8 Indemnités versées au comptable**

Madame Orlandi quitte la trésorerie de Ste Mère Eglise au 31 août prochain et a donc adressé le décompte de ses indemnités de conseil et de budget pour Utah Shop et pour la commune. Le conseil municipal accepte de lui verser l'ensemble de ces indemnités au taux de 100%.

## **9 Consultations médicales non programmées**

Monsieur le Maire présente le tableau de suivi des consultations non programmées fourni par le centre hospitalier de proximité de Carentan. Pour les 15 derniers jours de mai, on note une moyenne de 5.75 patients par jour les deux sites confondus et pour le mois de juin une moyenne de 7.91 patients par jour. Le bilan est plutôt positif et le conseil municipal s'en réjouit.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu dernièrement une candidature spontanée d'une personne qui souhaite venir exercer dans notre commune. Le dossier sera étudié prochainement.

## **10 Numérués**

La commission numérués s'est réunie récemment et présente son travail aux conseillers. Le conseil accepte à l'unanimité, la numérotation du « Grand Chemin », « de la Chaussée », « de la Rivière », « de la Cointerie », « du pré de borne » et de la « Rue Eisenhower ».

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour le travail efficace effectué, et demande à ce qu'une proposition soit faite lors de la prochaine réunion de conseil pour « Pouppeville ».

## **11 Déclaration d'intention d'aliéner**

Une déclaration est arrivée en mairie, pour les biens de Mme Lamy. Après étude du dossier, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

## **12 Tarif Garderie**

Une délibération est nécessaire pour actualiser les tarifs de la garderie périscolaire. Après présentation des différents tarifs, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération.

## **13 Questions Diverses**

- Assainissement : Monsieur le Maire informe le conseil que le marché assainissement arrive à son terme en fin 2018 et qu'il est nécessaire de refaire une procédure d'appel d'offres. La commune doit donc trouver un assistant de maîtrise d'ouvrage pour rédiger le cahier des charges et publier l'appel d'offres. Le conseil municipal donne son accord pour commencer la recherche de l'AMO dès maintenant.

Le maire précise que le budget assainissement a peu d'excédent et qu'il sera nécessaire de faire un virement provenant de la commune. La diminution des recettes venant de la baisse du nombre des m3 assainis (modification habitude de consommation des habitants, et augmentation du nombre de résidence secondaire).

- Aménagement étude touristique : un pré dossier a été adressé à la mairie par la communauté de communes pour le lancement de l'étude de faisabilité d'aménagement du site d'Utah. Le but est d'améliorer la sécurisation, de diminuer le stationnement anarchique, et d'augmenter la fréquentation du parking du musée.
- Petites cités de caractère : Monsieur le Maire fait part d'une invitation reçue par le conseil départemental pour une journée d'échange sur la démarche et ses opportunités de valorisation du patrimoine qui aura lieu le 28 juin prochain. La démarche est intéressante mais à ce jour aucun conseiller ne peut se libérer pour cette journée.
- Erosion du Littorale : Monsieur Saillenfest, Directeur Départemental des territoires et de la mer, propose à la commune de déposer un nouveau dossier de subvention pour financer une opération de gestion et le renforcement du trait de côte. Le conseil municipal surpris qu'une telle opération nous soit proposée, souhaite faire acte de candidature pour un rechargement en sable.
- Eclairage public : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de rénovation de l'éclairage dans le bourg vont commencer. La place de l'église sera en travaux les 27, 28, et 29 juin, les lanternes sur les façades seront changées le 2 juillet, et les travaux rue Eisenhower seront réalisés le 16 et 17 juillet prochain.
- Sécurité / tourisme : Monsieur le Maire est allé à une réunion à la Préfecture le 18 juin dernier. Il informe le conseil qu'une convention pour la sécurité des lieux touristiques sera signée dès le 20 juin au Mont St Michel avec les services de l'Etat. Le but est d'établir un dispositif de sécurité pour les sites « cibles ». Monsieur le Maire informera le conseil de la suite apportée à ce dossier.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'une journée événementielle aura lieu le 2 septembre à Utah pour soutenir la candidature des plages à l'UNESCO. Des randonnées vélo et pédestre seront organisées et un pique-nique géant aura lieu à Utah. Une réunion aura lieu le 30 juin prochain pour la mise en route de la partie logistique de ce dossier.
- Communes nouvelles : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a lu dans les journaux que la commune de Vierville intégrerait la commune nouvelle de Carentan les Marais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il précise aux conseillers que Ste Marie ne peut pas se diriger vers Ste Mère puisqu'il n'y a pas de continuité de territoires et donc que la seule option qu'il reste est d'aller vers Carentan les Marais. Certains élus font part de leur inquiétude notamment en ce qui concerne la perte de la ruralité dans le cas d'une intégration avec une grande commune (Carentan comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 environ 11 000habitants) et également de la représentativité de notre commune au sein d'un conseil municipal avec plus de 150 élus. Monsieur de Vallavieille précise qu'il ne pourra prendre aucune autre décision, tout le temps que les collections du musée ne seront pas classées inaliénables. Après une longue discussion, le conseil municipal n'est pas dans sa majorité favorable au rattachement de Ste Marie du Mont à une commune nouvelle. Monsieur Lesseline demande si cette décision peut avoir une incidence sur les liens que la commune a avec la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, et Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura aucune conséquence dans la mesure où la commune de Carentan et la Communauté de Communes sont deux entités bien distinctes.